

Ref.
F
5575
R008
1921

8399 modèle
25

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC, ETC,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES-ROY

VOLUME VINGT-SEPTIÈME

LÉVIS

1921



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVII

BEAUCEVILLE — JANVIER 1921

№ 1

JOHN BLACK

John Black est probablement un inconnu pour la plupart de nos lecteurs. C'est pourtant un personnage qui eut son heure de célébrité. Venu d'Écosse vers 1787, il s'était établi à Québec comme constructeur de navires. En 1792, sir Alured Clarke, alors lieutenant-gouverneur de la province, le nomma surintendant des chantiers du gouvernement à Kingston. Étant de passage à Québec, dans l'été de 1794, il fut saisi une nuit (24 août) par la force militaire et conduit à la prison locale, où il resta enfermé jusqu'au 25 mars 1795. L'année suivante, le 24 juin 1796, il était élu représentant du comté de Québec, au parlement provincial. Pour un homme qui sortait de prison, l'honneur était grand, et Black jouissait certainement à cette époque d'une popularité peu ordinaire dans la vieille cité. Un événement inattendu allait le mettre en vue encore davantage, c'était d'ailleurs ce que Black recherchait, et il allait être servi à souhait. Des troubles avait éclaté dans la province à propos de l'"Acte des chemins". On ne parlait que de conspirations contre le gouvernement. Des aventuriers français répandus dans les campagnes prêchaient la révolte; on disait même que les Américains du Vermont méditaient une attaque sur le Canada. L'ambassadeur de la république française auprès du gouvernement américain, Pierre-Auguste Adet, semble

avoir été le principal instigateur de toutes ces menées. En tout cas, David McClane l'avait certainement rencontré, et c'est d'après ses instigations qu'il se rendit à Québec pour aviser avec Black sur les meilleurs moyens à prendre pour s'emparer de la ville. On sait ce qui arriva. McClane avait un complice, un nommé Fréchette, qui se présenta chez Black, le 10 mai 1797, et l'avertit qu'un inconnu, caché dans un petit bois le long du chemin Saint-Louis, désirait lui parler. Black se rendit à l'endroit désigné, et fit connaissance avec l'inconnu qui n'était autre que McClane. Celui-ci lui dévoila tous ses plans, et Black courut avertir l'honorable John Young, un des membres du Conseil exécutif. La nuit suivante McClane, qui s'était rendu à la résidence de Black, fut arrêté et conduit à la prison. Condamné à mort comme traître et espion, il fut pendu le 21 juillet 1797. Black avait été le principal agent de l'arrestation de McClane, son nom fut porté aux nues par les membres du gouvernement. Black ne tarda pas à demander une récompense. Le gouverneur Prescott lui donna une lettre de recommandation pour le secrétaire du département de la Guerre et des Colonies, le duc de Portland, et le chargea de se rendre en Angleterre pour réclamer lui-même ce qu'il désirait. Black s'embarqua pour Londres au printemps de 1798. Le bateau qui le portait fut pris par les Français à l'entrée de la Manche, et Black fut emmené comme prisonnier de guerre à Bordeaux. Il réussit cependant à s'échapper, traversa les Pyrénées et gagna Lisbonne, au Portugal, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre. Il débarqua à Londres, au mois de septembre, et eut de suite plusieurs entrevues avec John King, le sous-secrétaire du département de la Guerre et des Colonies. Au mois de novembre, il obtenait une recommandation du duc de Kent, et enfin la promesse qu'une récompense substantielle lui serait accordée. De retour à Québec, dans l'été de 1799, le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes lui accorda (30 décembre 1799), d'après l'ordre qu'il en avait reçu du duc de Portland, tout le canton de Dorset, dans le comté de Beauce, lequel canton contenait, à part

les réserves du Clergé et de la Couronne, cinquante-trois mille acres de terre. Black voulut avoir davantage; il lui fallait, disait-il, une compensation pour les dommages qu'il avait subis dans son commerce et sa réputation, lors de son emprisonnement en 1794. C'était plutôt une approbation publique de sa conduite qu'il désirait se faire donner. En effet, depuis l'affaire McClane, le peuple ne voulait plus voir en lui qu'un traître. Aussi, convaincu que c'en était fini de sa popularité, il annonçait à ses électeurs, dans la *Gazette de Québec*, le 18 juin 1800, qu'il ne solliciterait plus leur mandat, et qu'il s'effaçait en faveur du procureur général, l'honorable Jonathan Sewell.

“C'est, disait Black, un monsieur qui s'est rendu remarquable par ses talents et son intégrité, et qui a déjà bien des droits à vos suffrages; c'est pour lui maintenant que je sollicite cet appui que vous m'avez donné avec tant de générosité.

“Vous aurez alors, messieurs, un représentant pour votre comté particulier, bien plus capable de vous servir que moi; et, en même temps, j'ose espérer que la province ne sera point privée de mes services; tant faibles sont-ils, ils seront toujours employés à l'avantage de mes concitoyens et au bien-être du pays. Dans quelque situation que je puisse me trouver, je vous devrai particulièrement ma reconnaissance la plus vive, et lorsque je pourrai vous servir convenablement, soyez persuadés que j'y serai toujours porté par inclination.”

Tout cela n'était que de la flatterie. Black savait bien qu'il avait perdu toute influence. Il était, de plus, réduit à la misère noire. Au mois de juin 1802, sa maison et un morceau de terrain qu'il possédait dans le quartier du Palais, à Québec, étaient vendus à l'enchère; l'année suivante, au mois de mars, c'était le tour de deux vaisseaux qui venaient de sortir de son chantier de construction.

Black était d'une tenacité peu ordinaire; il ne se laissa pas abattre par les revers qui l'accablaient, et continua à demander d'une main les faveurs du gouvernement, pen-

dant que de l'autre il mendiait son pain dans les rues de la ville.

En 1806, il traverse en Angleterre, et va de nouveau frapper à la porte du duc de Kent. Il lui présente cette fois un mémoire sur le gouvernement du Canada (1) où il expose ses idées sur les changements qu'il jugeait nécessaires de faire dans le mode d'administration de la colonie. Il y avait, à son avis, trop de députés canadiens dans la Chambre d'assemblée, les anglais ne pouvaient y exercer aucune influence. En outre l'organisation militaire était défectueuse; les forces régulières étaient sous le commandement d'un officier de langue anglaise, tandis que la milice était commandée par un officier de langue française. Dans le cas d'une invasion par des troupes parlant la langue française, "il est facile, dit-il, de prévoir les conséquences d'un tel état de choses, mais pénible d'en saisir toute l'horreur".

"Et n'est-il pas à craindre, ajoute-t-il, qu'il ne survienne un malentendu entre le commandant des forces du roi et le commandant de la milice pour des motifs semblables à ceux qui engendrèrent, au mois de septembre 1759, la dispute entre les officiers français, jaloux de la renommée du général Montcalm, et qui contribuèrent à un si haut degré à la subjugation finale de la province."

Pour remédier à ces défauts, voici ce qu'il proposait: "En premier lieu, disait-il, il faudrait unir les provinces de Haut-Canada et de Bas-Canada, si cela peut se faire sans difficulté, sinon ériger huit nouveaux comtés sur les trois millions d'acres de terre concédés récemment et chaque comté élirait deux représentants. En outre, la durée d'un parlement devrait être fixée à sept ans au lieu de quatre, et chaque candidat, pour être éligible, devrait jouir d'un revenu de cent cinquante livres par année au moins provenant de propriété immobilière, ou retirer un salaire permanent égal à ce montant. Je désire faire observer à Votre Altesse Royale à ce sujet, que le pays ne

(1) Arch. Canad., Q. 106, p. 561. Doughty et McArthur. Doc. const. 1791-1818, pp. 327-328.

saurait prospérer avec la constitution actuelle qui ouvre la voie au grand nombre d'incendiaires de la pire catégorie tandis que les conditions d'éligibilité qui viennent d'être proposées auraient pour effet de mettre de l'avant les hommes sensés et éclairés du pays.

“L'union des provinces, continue Black, ou l'érection de huit nouveaux comtés aurait pour résultat de rapprocher considérablement les Anglais des Français quant au nombre. Et comme l'on doit s'y attendre, dans tous les pays le chef d'un parti combattra le gouvernement de Sa Majesté par tous les moyens jusqu'à ce qu'il soit appelé au pouvoir ou ait obtenu quelque chose conforme à ses vues. Votre Altesse Royale se rendra compte que, en fixant à sept ans la durée d'un parlement, on déplorera moins souvent la nécessité de se précautionner contre les démagogues accapareurs. L'union des deux provinces ou l'érection des nouveaux comtés ajoutera huit membres au Conseil législatif.”

Evidemment, Black était de l'école des Sewell et des Ryland, c'étaient tout simplement leurs idées qu'il émettait ici.

Ce mémoire était accompagné d'une pétition au général Wetherall, où Black exposait les actions d'éclat qu'il avait accomplies au service de son roi et de son pays; il convient de s'y arrêter un peu pour voir comment Black savait se donner de l'importance.

En 1794, il avait arrêté deux chefs qui avaient poussé à la révolte huit cents hommes, à propos de l'acte des chemins. Black fait ici une erreur, l'“Acte des chemins” ne fut adopté en Chambre que deux ans après, en 1796. Il voulait probablement mentionner l'acte de milice.

En 1794 encore, à la suite d'une déposition faite devant un magistrat français, par deux inconnus, il est envoyé en prison, au moment où il avait 158 hommes à son emploi. En 1796, il est élu représentant du comté de Québec, au parlement provincial.

En 1797, il arrête un général français (McClane) et son aide-de-camp (Fréchette) qui sont condamnés à mort

sous l'accusation de trahison. En 1787 encore, M. Adet, l'ambassadeur de France, et Don Urico, l'ambassadeur d'Espagne aux États-Unis, soudoyent cinq espions pour l'assassiner; il les fait arrêter, puis déporter.

En 1798, le général Prescott et les membres du Conseil l'envoient en Angleterre demander une récompense.

Il rencontre le duc de Kent, qui a l'obligeance de le recommander au roi. Le sous-secrétaire d'Etat, M. John King, répond en date du 26 décembre 1797 que c'est l'intention du gouvernement de Sa Majesté de lui accorder immédiatement ce qu'il demande, et sans doute on aurait fait droit à sa pétition, si un changement dans le gouvernement du Canada n'était intervenu à cette époque; c'était justement au moment où Prescott avait été remplacé par sir Robert Shore Milnes. Il conclut sa pétition en rappelant au général Wetherall la nature des faveurs qu'il avait sollicitées en 1799, et qu'il sollicite de nouveau.

Il désire qu'on lui accorde des lettres patentes confirmant ses titres à la possession des îles Ronde et de Grâce, en face de Sorel, et de la Grande Ile, située entre Kingston et l'île Carleton, dans la partie inférieure du lac Ontario, qui lui ont été concédées en 1799.

Il désire en outre qu'on lui accorde la position de surintendant des chantiers de construction navale de Sa Majesté dans le Haut et le Bas-Canada; s'il était en même temps nommé mesureur de bois, il en résulterait pour le gouvernement une économie de £5,000 par année. Enfin il espère qu'après avoir attendu l'espace de douze ans et cinq mois, avoir traversé l'océan trois fois, on usera de diligence pour l'aider à sortir de la triste position où il se trouve maintenant, étant réduits, lui et sa famille, à la plus cruelle misère.

En terminant il demandait au général Wetherall de ne pas faire connaître en public l'état de gêne où il se trouvait. Il ajoutait que si on faisait droit à sa pétition il espérait pouvoir obtenir les secours pécuniaires dont il avait grand besoin, qu'il n'osait aller demander à ceux qui l'avaient connu autrefois, parce que probablement on se

contenterait de lui répondre par un haussement d'épaule ou par un regard de malicieuse compassion.

Cette pétition était datée du 19 de janvier 1807. Le 6 de février, le duc de Kent la renvoyait à sir George Shee, secrétaire du département de la Guerre et des Colonies, avec une lettre où il disait tout son estime pour John Black, et regardait la gêne où se trouvait celui-ci comme une honte pour le gouvernement; c'était un devoir de reconnaissance que de lui accorder la position qu'il sollicitait (2).

Sir George Shee ne se laissa pas trop émouvoir par la lettre du duc de Kent. Robert Shore Milnes, l'ancien lieutenant-gouverneur, venait de retourner en Angleterre; Shee lui demanda ce qu'il en était au juste des prétentions de Black; le 16 mars 1807, Milnes lui répondait confidentiellement; il était bien surpris, disait-il, de constater que Black n'avait pas fait connaître à Son Altesse, le duc de Kent, la nature de la récompense qu'il avait déjà reçue. De l'avis du Conseil de l'Exécutif, il (Milnes) avait concédé à Black par lettres patentes le canton de Dorset, en tout 53,000 acres de terre. "J'ai raison de croire, ajoutait-il, que Black a vendu ces terrains pour une somme considérable; c'est vrai qu'il a été malheureux en affaires, j'ai toujours compris qu'il était satisfait de sa rémunération, si cependant le besoin pressant où il trouve et si la recommandation du duc de Kent peut lui faire obtenir quelque chose de plus, je n'ai qu'une chose à ajouter: c'est que ses services dans l'affaire McClane ont été de la première importance."

En terminant, Milnes faisait remarquer à Shee que les îles dont Black demandait la concession dépendaient de la seigneurie de Sorel, qui avait été achetée par le gouvernement anglais pour des fins militaires, il n'y avait pas de chantiers pour la construction des navires de Sa Majesté dans la province du Bas-Canada, et par conséquent il n'existait pas de position de surintendant (3).

La réponse de Milnes n'était certainement pas de

(2) Arch. Canad., Q. 106, pp. 45-49.

(3) Arch. Canad., Q. 106, pp. 335-36-37.

nature à avancer les affaires de Black; un autre événement allait être cause de nouveaux délais; le 25 mars 1808, le ministère Grenville était remplacé par le ministère Portland. Ceci entraînait un remaniement général dans le cabinet anglais. Le vicomte Castlereagh devenait secrétaire du département de la Guerre et des Colonies, et Edward Cooke prenait la place de sir George Shee, au sous-secrétariat. Black allait recommencer les négociations avec ces deux nouveaux chefs; le 21 janvier 1808, il écrit à Cooke qu'on a faussement représenté à l'ancien secrétaire d'Etat qu'il avait reçu une immense étendue de terre au Canada; il n'a eu, dit-il, qu'une concession de 1,200 acres avec d'autres associés dans le canton de Dorset. Si on est en mesure de lui prouver qu'il a reçu davantage et qu'il a cherché à tromper le duc de Kent, il est prêt à prendre avec sa famille le chemin de Botany Bay pour aller y finir ses jours en exil.

Il demande, dans la même lettre, que les forges de Saint-Maurice lui soient affermées pour vingt ans au prix de £1,000 par année (4).

Le 24 février, le 2 avril, 14 avril, 31 mai et 31 juillet, nouvelles lettres à Cooke; dans la dernière il demande une pension et exprime le désir que son nom soit inscrit sur la liste civile du Canada. Enfin, ce même jour du 31 juillet, il obtenait de Castlereagh la recommandation suivante pour remettre au gouverneur Craig:

“John Black, dont la conduite dans une circonstance critique est très bien connue par toute la province de Québec, a été recommandé par l'Exécutif de cette province, et par un mémoire des citoyens du pays, comme étant digne d'une faveur spéciale de Sa Majesté. Depuis, on a proposé de lui accorder le bail des forges de Saint-Maurice, qui a été donné à MM. Munro et Bell, si on peut le reprendre sans inconvénient; on pourrait encore lui accorder la position de surintendant des chantiers de construction navale de Sa Majesté avec un salaire approprié, ou bien

(4) Arch. Canad., Q. 108, pp. 97-89.

lui octroyer une concession de terre qui lui assurerait un moyen de vivre.

“Je laisse à votre discrétion l'examen de ces différents projets, mais vu les circonstances où se trouve M. Black, j'ai à vous signifier que c'est la volonté du roi que vous lui donniez une position qui devra lui procurer des moyens de subsistance et qui sera en même temps une récompense de ses services, de manière à répondre à la haute opinion qu'ont de lui et le Conseil et les habitants de la province de Québec.”

Muni de cette chaleureuse épître, Black s'embarqua pour retourner à Québec, mais voici encore un contretemps. Il avait pris passage sur une frégate de Sa Majesté la *Bonne Citoyenne*, portant 18 canons. C'était justement au pire temps du blocus continental. Anglais et Français se pourchassaient sur terre et sur mer.

A mi-traversée, la *Bonne Citoyenne* rencontra une frégate française, la *Furieuse*, de 44 canons, et montée par 195 hommes. Un vif combat s'engagea, la victoire resta à la *Bonne Citoyenne*; la *Furieuse* fut capturée et conduite à Halifax. Black, blessé pendant le combat, dut passer l'hiver à Halifax, et n'arriva à Québec qu'à la fin d'août 1809 (5).

Il transmit de suite à Craig la lettre que lui avait donnée lord Castlereagh. Craig ne fut pas lent à répondre. “Mon devoir, écrivait-il à lord Castlereagh le 12 septembre 1809 (6), est d'obéir aux ordres de Sa Majesté, mais je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer qu'on vous a trompé en vous dépeignant la situation de ce personnage (Black). Tous ici sont d'avis qu'il a reçu la récompense qu'il méritait, et quoique je ne puisse rien dire des témoignages en sa faveur qu'il a pu faire valoir en Angleterre, l'étonnement et la surprise qu'on manifeste ici en voyant l'influence dont il jouit me portent à croire qu'il a employé ces témoignages pour une toute autre fin que celle pour laquelle ils lui ont été donnés. Quant à ce qui regarde

(5) *Gazette de Québec*, 31 août 1809.

(6) Arch. Canad. Q. 110, p. 24.

l'octroi d'un nouveau morceau de terre à Black, je dois déclarer que ce monsieur a déjà reçu un canton entier, pour récompense de ses services. J'ai appris qu'il avait vendu ce canton; je ne crois pas que personne ait jamais reçu une étendue aussi considérable de terre. Si votre Seigneurie désire que l'on fasse preuve d'une plus grande libéralité en faveur de Black, je lui demanderai de déterminer elle-même la quantité qui devra lui être donnée; ce sera certainement le meilleur moyen de se conformer aux instructions de Sa Majesté. Car, quelque soit le degré de mérite sous lequel on puisse envisager la conduite de Black dans une circonstance particulière, je n'hésite pas à déclarer à Votre Seigneurie, que ce n'est pas un personnage que je voudrais recommander pour une position qui exige de l'honnêteté."

Ce fut tout; Craig avait tranché la question avec sa raideur habituelle, et Black ne pouvait espérer qu'il changerait d'opinion sur son compte. Notre Black reprit de suite le chemin de l'Angleterre. En arrivant à Londres, il se présenta de nouveau chez le duc de Kent; il avait besoin de sa protection pour arriver auprès du comte de Liverpool qui venait de remplacer lord Castlereagh au secrétariat du département de la Guerre et des Colonies. Liverpool le reçut avec bonté et le 10 novembre 1810, il lui remettait une dépêche (7) pour Son Excellence Francis Gore, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Liverpool expliquait à Gore que Black, n'ayant pu obtenir des gouverneurs du Bas-Canada la récompense qu'il sollicitait depuis si longtemps, demandait maintenant qu'on lui accordât une concession de terre dans le Haut-Canada. C'était son désir que 3,000 acres de terre lui fussent donnés aux conditions les plus avantageuses.

Black voulait revenir de suite au Canada, mais n'ayant pas le sou pour payer son passage, il dut passer l'été de 1811 en Angleterre; enfin, au mois d'août 1812, il débarquait à Québec.

Francis Gore venait de partir pour l'Angleterre; la

(7) Arch. Canad. Q. 153, p. 25.

guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis était déclarée depuis le mois de juin; toujours est-il que Black ne put présenter la lettre de Liverpool à Gore qu'au mois de septembre 1815. Il s'était rendu à York (Toronto) pour la lui remettre personnellement. Le 15 février 1816, Gore lui faisait répondre par son secrétaire, William Halton, qu'il ne pouvait mettre devant les membres du Conseil la lettre du comte de Liverpool, écrite depuis si longtemps, et qu'il n'agirait que sur l'ordre du nouveau secrétaire d'Etat, le comte de Bathurst. "Mais, lui répondit Black, les ordres donnés par une administration ne peuvent-ils pas être exécutés par l'administration qui la remplace? Votre Excellence sait bien que ses amis et ses ennemis ont toujours été les miens; et même dans une circonstance extraordinaire, je n'hésite pas à le déclarer, si je n'avais rempli mon devoir envers le roi et le pays, peut-être qu'à ce moment l'Amérique anglaise ne serait plus un apanage de la couronne anglaise." Malgré toutes ces belles déclarations de loyauté Black ne put rien obtenir. Force lui fut donc de reprendre le chemin de l'Angleterre. Il était à New-York au mois d'août 1817 et de là il adressait à lord Bathurst un mémoire donnant une description de la grande ville américaine, à cette époque (8).

"Monseigneur, disait-il, je ne croyais pas que je serais réduit un jour à vous écrire de cet endroit. Cette ville est bien protégée par des rivières, défendue par un grand nombre de tours, de châteaux et de redoutes. Sa population est très unie, et son orgueil a accru en proportion de ce que le drapeau anglais a été déshonoré par sir Georges Prévost. Cette population est excessivement hostile à l'Angleterre. Mais pour abattre les Américains, et rendre leurs aspirations conformes au rang qu'ils doivent occuper parmi les nations de la terre, il en coûtera probablement à ma patrie des cent mille hommes, des millions d'or, les sueurs douloureuses des vieux fronts anglais. Ce bébé impudent jusqu'à l'excès, dont la fortune a grandi plus vite que le jugement, s'efforce maintenant de faire servir

(8) Arch. Canad., Q. 147, p. 60.

les inventions humaines à la réalisation de ses idées politiques. C'est pourquoi les Américains ont décidé de construire des vaisseaux de guerre de dimension plus considérable que ceux de l'Angleterre, et ils ont maintenant sur chantier un navire de 196 pieds sur 55 de large, qui portera 112 canons; Votre Seigneurie se rendra compte que nous n'avons rien de semblable en Angleterre."

Black disait à lord Bathurst qu'il irait le voir quelques jours après la réception de la présente lettre, et qu'il lui donnerait d'autres détails sur les efforts que les Américains déployaient pour se préparer à rencontrer le gouvernement de Sa Majesté. Il ajoutait que les ordres donnés par lord Liverpool et par Sa Seigneurie pour lui accorder une récompense n'avaient pas été remplis; si l'appel qu'il fait dans le moment ne réussit pas, il en appellera cette fois au parlement; si là, encore, on refuse de lui faire justice, il écrira l'histoire de sa vie et la colportera. Comme le vieil Homère il ira de porte en porte, en demandant l'aumône et en racontant ses malheurs. Il est bien déterminé à passer le reste de sa vie en Angleterre, où dans quelque possession européenne de Sa Majesté, pour exciter la génération qui se lève à défendre ses droits et ses libertés, bien décidé à se réjouir ou à pleurer, selon ce qu'il plaira à Sa Seigneurie de statuer sur son sort.

Le 13 mai 1818 (9), il écrit à Henry Goulburn, sous-secrétaire du département de la Guerre et des Colonies, et accuse réception de sa dernière lettre au nom de lord Bathurst, dont il fait un éloge dithyrambique. J'aurais bien continué à vous rendre visite, dit-il à Goulburn, mais en voyant tant de scélérats et tant de parvenus solliciter les faveurs de Sa Majesté, j'ai pensé que vous pouviez peut-être vous imaginer que j'étais un de leurs semblables, mais, Dieu merci, je sais souffrir en silence.

"Vous me demandez quels sont les moyens dont je dispose pour faire valoir un lot de terre; voici: j'ai un neveu qui peut m'avancer une somme de £7,000 livres sterling chaque année, et ainsi je me trouve en moyen de

(9) Arch. Canad., Q. 150, p. 518.

pousser la culture sur une plus grande échelle que n'importe qui. Je prie donc le noble lord Bathurst de m'accorder un nombre déterminé d'acres de terre, à même les terrains vacants de la Couronne, dans les cantons du Bas-Canada. S'il vous plaît de ne pas être trop chiche, et de me donner une gratification convenable." Il annonce qu'il a l'intention de conduire avec lui, en Canada, un ministre du culte; il pourrait bâtir une église en douze mois, en plein milieu des forêts, et établir ainsi en peu de temps une belle colonie. Enfin, il a appris que le duc de Richmond devait bientôt partir pour Québec; il pourrait être attaché à sa suite et rendre ainsi de grands services par les connaissances qu'il a des deux Canadas, où il a demeuré trente ans. Le fait de sa nomination à une semblable position serait de nature à fermer la bouche à tous les jaloux qui se réjouissent du malheur des autres, et dont les succès laissent croire qu'eux seuls ont raison. Quelques jours plus tard (10), Goulburn, ayant fait savoir à Black que sa présence n'était plus requise à Londres, qu'on lui enverrait en Canada les papiers qu'il désirait, celui-ci lui répondait qu'il se trouvait dans une cruelle anxiété. Tous les navires marchands en destination de Québec avaient quitté l'Angleterre, et il venait d'apprendre qu'aucun vaisseau de Sa Majesté ne toucherait à ce port durant l'été.

Le 10 juin (11), il annonçait qu'il s'était embarqué sur le navire *Friendship*, en partance pour Québec. Mais on avait découvert que ce navire étant sur lest ne pouvait prendre des passagers sans payer des droits de douane. Le prix du passage se trouvant par là même beaucoup plus élevé, il n'avait pas eu assez d'argent pour le payer et on l'avait reconduit à terre sans plus de cérémonie. "Circonstance, dit-il, qui me permet de m'adresser à vous de nouveau. Je vous prie donc d'avoir la bonté de m'enlever la perspective que j'ai devant moi de passer le reste de ma vie les menottes aux mains, sous la dépendance de ceux que je devrais gouverner. . . . Dans toutes les corres-

(10) Arch. Canad., 26 mai 1818, Q. 150, p. 523.

(11) Arch. Canad., Q. 150, p. 542.

pondances expédiées à Son Excellence sir Francis Gore, aux lords Melville et Castlereagh, j'ai déclaré que j'étais venu trouver les détenteurs du *Pouvoir* pour obtenir le redressement de torts sans exemple dans l'histoire, et si maintenant je dois retourner sans un ordre positif du noble lord Bathurst, si mon sort est laissé à la discrétion d'un de ces satellites qui se grossissent plus que la planète, cela vraiment me laisse une espérance peu encourageante."

Le 16 juin (12), il demande à lord Bathurst, par l'entremise de Goulburn, de vouloir lui avancer vingt livres pour payer son passage; il est sans le sou et aucun capitaine de navire ne veut le prendre à son bord.

Le noble lord Bathurst ne daigna pas même lui répondre. Black usa alors d'un expédient pour attirer l'attention du secrétaire d'Etat. Il lui fit parvenir par Goulburn une copie du mémoire qu'il avait autrefois présenté au duc de Kent sur le gouvernement du Canada. Dans sa lettre à Goulburn (13) il ajoutait certaines considérations qui ne manquent pas d'intérêt. "Vous voudrez bien faire remarquer à Sa Seigneurie, lui disait-il, que jamais dans aucune des possessions de Sa Majesté des sujets ont montré autant de zèle pour défendre leur pays que ceux des deux Canadas. Et même dans la dernière guerre, lorsque toutes les bayonnettes étaient braquées sur la poitrine de la vieille Angleterre, c'était une satisfaction de voir les marchands se jalouser les uns les autres pour hausser le prix de leurs fermes deux, trois, quatre et cinq fois au delà de la valeur primitive de celles-ci; c'est donc absurde pour eux de prétendre qu'ils ont combattu pour l'Angleterre, c'est plutôt pour défendre leurs plus chers intérêts"... C'est en lisant l'adresse tronquée envoyée par les citoyens du Haut-Canada au prince régent que cette considération lui était venue à l'esprit, disait-il. Gourlay qui, dans le moment, déclamait contre l'administration anglaise dans le Haut-Canada, avait été l'inspirateur de l'adresse en question. Black trouvait qu'elle contenait du bon, mais

(12) Black à Goulburn. Arch. Canad., Q. 150, p. 547.

(13) Ach. Canad., Q. 150, pp. 552-558.

aussi un grand nombre de demandes absurdes.

Dans un post-scriptum, il s'étend au long sur la question des réserves du Clergé et de la Couronne, législation qu'il faudrait abolir, dit-il, car elle est un formidable obstacle au développement des deux Canadas; on pourrait donner ces réserves aux gens honnêtes qui ont le moins déclamé contre le gouvernement. Si l'on veut fournir un moyen de subsistance au clergé, que l'on s'empare des biens des Jésuites, ou bien que l'on réserve un bloc de 30,000 acres de terre le long de la rivière Restigouche, de 50,000 dans le district de Québec, de 30,000 dans celui des Trois-Rivières et de 50,000 dans celui de Montréal; ces étendues de terre resteront inoccupées pendant de longues années, mais le développement des deux provinces n'en marchera que mieux. Il ajoutait que cette proposition allait beaucoup moins loin que les mesures prises autrefois par le gouvernement français pour l'Eglise catholique.

Le 25 août, il écrivait de Chelsea à Goulburn (14) que sa position devenait de plus en plus difficile; on le considérait comme un homme ruiné, et aucun capitaine de navire ne voulait lui accorder un billet de passage. Sa décision était donc prise, il resterait en Angleterre jusqu'au printemps suivant, se confiant à la charité d'un vieil ami qui l'avait autrefois protégé à Québec et qui dans le moment lui donnait sa nourriture de chaque jour.

Dans un post-scriptum, il ajoutait: "Mes déboires ont commencé le 19 août 1794, lorsque je fus emprisonné illégalement. Le prétexte supposé de cet emprisonnement était que ma popularité parmi deux ou trois cents ouvriers que j'employais constituait un crime. J'ai demandé depuis ce temps de prendre des procédures contre moi, on m'a toujours refusé cette faveur. De même on a fait valoir plus que de raison aux ministres de Sa Majesté le don que j'ai reçu. Voici les faits. C'est en commun avec quarante-trois associés que l'on m'a fait la concession d'un canton. Nous avons eu, mes associés et moi, chacun 1,200 acres; ceux-ci me choisirent pour leur chef, et j'eus à

(14) Arch. Canad., Q. 150, p. 562.

payer les frais d'arpentage et les honoraires. Lorsque les lettres patentes furent émises, l'honorable John Young me demanda de racheter aux meilleures conditions possibles les parts de mes associés, et de lui céder le tout pour le rembourser d'une dette que j'avais contractée envers lui. Il me donna trois guinées par jour pour transiger l'affaire. Je réussis et je lui donnai le canton entier. C'est là la pure vérité. Comme les ministres de Sa Majesté ne semblent pas disposés à me rétablir dans l'état d'honnêteté où je vivais avant mes malheurs, je préfère maintenant un emploi permanent dans les possessions européennes de Sa Majesté plutôt que de retourner en Canada, vivre dans la misère et je refuse de me fier plus longtemps à l'espérance lointaine que nous serons un jour, moi et ma famille, gratifiés d'un octroi de terre."

Ce qu'il y a de plus triste, dit-il, c'est que les méchants attribuent les malheurs qui m'accablent depuis 24 ans, à la vengeance divine qui me poursuit, paraît-il, pour avoir rempli, en une circonstance extraordinaire, mon devoir envers mon roi et ma patrie.

Au mois de février 1819 (15), Black rééditait encore à lord Bathurst les mêmes histoires, et le priait de lui accorder un emploi soit dans le Nouveau-Brunswick, soit dans son pays de naissance. Vu son âge avancé, il préférerait cela à toute autre chose.

La dernière lettre que nous avons de lui est datée du mois de mars 1819, et adressée à Goulburn (16). Black sollicite une pension pour aller vivre en Ecosse. "Courbé sous le poids de l'âge et des infortunes, dit-il, je me sens incapable de lutter davantage et je ne désire autre chose qu'une petite allocation pour terminer en paix le peu de temps qui me reste à passer sur cette terre."

Il dut mourir en Ecosse; nous n'avons rien trouvé cependant qui puisse apporter quelques éclaircissements sur ce point. Black avait une famille, des enfants; il parle souvent de ses fils, dans sa correspondance. Rien

(15) Arch. Canad., 8 février 1819, Q. 153, p. 21.

(16) Arch. Canad., 1819, Q. 153, p. 43.

n'indique cependant qu'aucun d'eux ne soit revenu en Canada.

D'après un correspondant du *Bulletin des Recherches historiques* (novembre 1908), un Canadien du nom de Henry Black serait mort à Godburg, en Ecosse, le 10 décembre 1844. C'est probablement un des fils de ce pauvre John.

IVANHOE CARON, ptre

NICOLAS DAUSSY DE SAINT-MICHEL

En 1687, Nicolas Daussy de Saint-Michel passait dans la Nouvelle-France en qualité de lieutenant réformé dans les troupes du détachement de la marine.

Il ne devait pas y faire un long séjour.

En 1691, le sieur de Saint-Michel était fait lieutenant en pied.

Quelques jours à peine après avoir reçu sa promotion, Saint-Michel était arrêté à la demande du supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Il était accusé de sodomie.

Saint-Michel subit d'abord son procès devant les officiers du bailliage de Montréal. Le 10 septembre 1691, le Conseil Souverain commettait un de ses membres pour recommencer le procès de Saint-Michel et de ses co-accusés les soldats Jean Forgeron dit Larose et Jean Filio dit Dubois.

Le 12 novembre 1691, le Conseil Souverain déclarait Saint-Michel atteint et convaincu du crime dont il était accusé, et le bannissait de la colonie à perpétuité. Il lui était enjoint de garder son ban à peine de la vie. Le Conseil ordonnait, de plus, que "la minute et grosse de l'instruction faite par le bailli de Montréal, ensemble l'instruction faite de nouveau par le conseiller commissaire (de Peiras) seraient cousues dans un sac et scellées du sceau du Conseil sans qu'il pût être ouvert que par arrêt exprès rendu".

Le nommé Saint-Michel fut réexpédié en France au printemps de 1692.

François Provost appartenait-il au régiment de Carignan ?

Le 28 mai 1699, François Provost qui avait été major et lieutenant de Roi à Québec, était nommé gouverneur des Trois-Rivières, en remplacement de M. de Ramezay appelé au commandement des troupes de la Nouvelle-France.

D'après M. LeRoy de la Potherie, M. Provost fut très populaire aux Trois-Rivières. En 1702, il écrivait au ministre :

“On vous a donné, Monseigneur, mille bénédictions, quand vous avez donné à M. Provost le gouvernement des Trois-Rivières. C'est un homme généreux, il est aimé de toute la ville. Il ne cherche que les moments de faire plaisir à un chacun. Il ne se mêle point dans le commerce des pelleteries des bourgeois qui auraient volontiers chanté le *Te Deum*, en actions de grâce, quand vous leur avez ôté M. de Ramezay. Les peuples des colonies demandent à être menés par la douceur. Il les chagrinait cependant dans leur traite de pelleteries avec les Sauvages, enlevant aux marchands avec une autorité fatigante, tout ce qu'il pouvait trouver de meilleur. Les Sauvages qui veulent avoir la liberté de commercer à leurs fantaisies ne s'accoutumaient guère de toutes ces manières” (1).

Malheureusement Trois-Rivières ne jouit pas longtemps du paternel gouvernement de Provost. Il mourut à Québec le 1er juin 1702.

De tous nos anciens historiens la mère Juchereau de Saint-Ignace est la seule à dire que M. Provost était arrivé dans la Nouvelle-France en qualité d'officier dans le régiment de Carignan.

Parlant du siège de Québec par Phips en 1690, elle écrit :

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 18.

“Des Sauvages de l’Acadie vinrent, dans le mois d’août, dire à M. Provost, ancien officier du régiment de Carignan et lieutenant de roi à Québec, et qui commandait en l’absence de M. le comte de Frontenac, que le Port-Royal était pris par les Anglais et qu’ils devaient venir ici” (2).

M. Benjamin Sulte qui a fait une enquête approfondie afin de retracer les officiers du régiment de Carignan et qui a consigné le résultat de ses recherches dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, année 1900, ne compte pas François Provost parmi les officiers du célèbre régiment. Le témoignage isolé de la mère Juchereau de Saint-Ignace ne lui a sans doute pas paru une preuve assez convaincante.

Pourtant, M. Provost a bel et bien été officier au régiment de Carignan. Et nous en avons, outre l’affirmation de la mère Juchereau de Saint-Ignace, un témoignage qu’on ne peut récuser.

Le 22 juillet 1666, le notaire Romain Becquet, de Québec, dressait l’inventaire des biens meubles de deux officiers du régiment de Carignan qui, quelques semaines auparavant, avaient été tués par les Iroquois. M. Provost était présent, il signe même à l’acte et le notaire le désigne comme suit : “François Provost, Escuyer, lieutenant de la compagnie de Monsieur le chevalier de Grandfontaine, capitaine au régiment de Carignan, faisant la charge de major à Quebecq.”

Comme on le voit, la mère Juchereau de Saint-Ignace était bien en droit de qualifier M. Provost d’ancien officier au régiment de Carignan.

Un chercheur avisé qui prendrait la peine de lire avec attention les actes des notaires de Québec et de Montréal pour la période de 1665 à 1680 ou 1685 ferait sortir de la poussière de l’oubli bien d’autres officiers du régiment de Carignan. Nous ne connaissons peut-être pas la moitié des officiers de ce corps d’élite.

P. G. R.

(2) *Histoire de l’Hotel-Dieu de Québec*, p. 317.

PAPINEAU ET LA CHANSON

C'est en 1918 que nous avons commencé à livrer au *Bulletin* les chansons sur Papineau que nous avons alors recueillies. Des trouvailles faites depuis nous permettent d'allonger la série, mais curieux hasard, nos additions sont anti-papineautistes ! Dans le présent numéro nous passons deux de ces pièces. La première nous a été chantée par M. Henri Girard, actuellement de Montréal. Il l'a apprise de sa grand'mère, vers 1890. Elle la tenait d'un nommé Tétrault, surnommé Garskoua, de Saint-Athanasie d'Iberville. Le chanteur n'a pu nous fournir que deux couplets et demi.

1

Papineau s'est bien vanté
Qu'il voulait faire la guerre.
Avec ses fusils de bois
Contre l'Angleterre.
Ah ! ah ! ah ! mais, cependant
Nous en rirons bien longtemps.

2

Monsieur Bardy
C'est un homme qu'a de l'esprit
Il s'en va de village en compagnie
Ramassant les fill(es) et les femmes.
Ah ! ah ! ah ! etc.

3

Papineau nous a dit
D'être bien sages
Nous aurons la liberté

Nous devons la seconde à M. A. Fauteux, de la bibliothèque Saint-Sulpice. Cette chanson a été publiée en feuilles et il y en a deux éditions, différentes quant à la toilette seulement. Dans l'une, le texte est

surmonté d'une gravure explicative représentant un Canadien montant un cheval qui galoppe. A gauche du dessin, on voit un poteau indicateur sur lequel est une enseigne portant l'inscription: Etats-Unis; c'est Papineau qui s'enfuit ! L'autre édition n'a pas de gravure, mais l'impression est meilleure et le texte est encadré d'un filet.

PEPER' N'VA PAS-T-EN GUERRE

Air : Malbrough s'en va-t-en guerre

1

Pépèr' n'va pas t'en guerre,
Sur les pieds, sur les mains, sur la tête,
Pépèr' n'va pas t'en guerre
On n'sait quand il viendra (ter)

2

Il a pris l'escampette
Pour gagner les Etats

3

Ou vas-tu donc, Pèpère
Où vas-tu de c'train là ?

4

Je cherche une cachette
Pour jusqu'après l'combat

5

Mais c'est pas brav', Pèpère
Arrangera tout ça

6

De se sauver comm' ça !
Dis rien, le p'tit Dessaulles

7

La St-Denis se passe
Pépèr' ne revient pas

8

Mais le petit Dessaulles
Arrangera tout ça.

E.-Z MASSICOTTE

L'ENGAGEMENT DE DEUX CHIRURGIENS POUR L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL

Le plus ancien contrat fait par les Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal avec des chirurgiens qui devaient "panser et médicamenter" les malades de l'institution est peut-être celui dont nous donnons ci-après la copie textuelle.

On en trouve la minute dans l'étude du notaire Claude Mauge qui fut en plus greffier du tribunal des Seigneurs entre les années 1677 et 1684.

Vingt aoust 1681—Pardevant Le nore de Lisle de Montréal en la nouvelle France et tesmoins Soubsignez furent présents Révérende mère Renée LeJumeau Supérieure des Dames religieuses hospitalières de ce lieu Soeur Marie Morin dépositaire de l'hospital D'une part et Les Sieurs Jean Martinet de Fonblanche, et Antoine Forestier m'res chirurgiens demeurans en cette ville Lesquels ont fait entr'eux les conventions Suivantes, Sçavoir que lesd. chirurgiens promettent et s'obligent de bien et Deüement Servir L'hospital de Villemarie, penser et médicamenter tous les malades qui s'y trouveront, et par quartier de trois en trois mois et se rendront assidus à venir visiter les dits malades environ sur les sept heures du matin par chacun jour et autresheures Lorsqu'il sera nécessaire, Et ce pour et moyennant la somme de soixante quinze livres chacun, et par chacun an, A commencer le temps de Leur service des le premier juillet dernier, Et sans que lesd. chirurgiens puissent prétendre aucune autre chose desd. malades ny du garçon qui servira led. hospital soit pour le razer ou autrement, et ne fourniront que de leurs soins et travail, Les remedes seront fournis par led. hospital et outre lesd. chirurgiens promettent et s'obligent de visiter led. hospital L'un pour L'absence de L'autre lorsqu'il en seront requis, Car, ainsy etc promettant etc, obligeant etc, Renonçant etc.

Fait et passé aud. hospital de L'agrément de Messire Gabriel Souart ancien prestre du Semre de St Sulpice de Paris, Résident en celuy de Montréal, Leur Supérieur, présence de Sr Louis Marin Boucher Boisbuisson et de pierre maguet tesmoins y demeurans qui ont avec lesd. dames religieuses, chirurgiens et nore signé mond. Sieur Souart le vingt aout 1681.

G. Souart Soeur Renée le Jumeau Soeur Marie Morin A.

Forestier J. Martinet Maguet Mauge Nore.

Le sieur Martinet de Fonblanche (que quelques historiens surnomment Tourblanche, par erreur) et le sieur Forestier sont deux des chirurgiens les plus en vue de Montréal au dix-septième siècle et leurs noms apparaissent souvent dans les documents de l'époque.

E.-Z. MASSICOTTE

NOS ORIGINES

PERSONNES VENUES DE FRANCE ET AYANT FORME DES FAMILLES CANADIENNES

	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	
1640	99	40	40	52	1640 montre
1650	112	76	62	118	ce qui était
1660	445	140	119	307	venu depuis
1670	1411	258	175	70	1608
1680	1915	324	212	1135	
1690	2413	358	238	1178	Garçons venus
1700	2935	383	244	1203	avec père et mère
1710	3211	395	250	1229	
1720	3524	405	251	1244	Femmes venues
1730	3989	416	253	1257	avec leurs maris
1740	4463	431	263	1275	
1750	5036	451	269	1294	Hommes mariés

on non. Ces derniers mariés en Canada. Filles venues avec leurs familles au seule.

Hommes 5036

Femmes 451

Garçons 269

Filles 1244

7,005

Toute la population canadienne-française est sortie de ces 7,050 personnes. Après 1750 le nombre des nouvelles souches est faible : je ne le compte pas—c'est impossible.

B. SULTE

REPONSE

La Chambre de Commerce de Québec (XXVI, p. 211).—Quelques notes historiques sur cette institution dont le centenaire de la fondation a été célébré par un grand banquet au Château-Frontenac, samedi, le 20 février 1909.

A ce banquet présidé par le major Hethrington, président de la Chambre pour l'année 1909, l'on faisait en quelques mots l'histoire de la fondation de cette institution. Le Président disait avec raison que c'était la première association de ce genre qui ait existé dans le pays pour célébrer son centième anniversaire.

La fondation de la Chambre de Commerce de Québec remonte au mardi, 21 février 1809. Il y avait ce jour-là une réunion des principaux hommes d'affaires de Québec à l'hôtel Union nouvellement érigé, pour prendre en considération une communication reçue par MM. Irvine, McNaught & Cie, de l'Association des marchands d'Halifax connue sous le nom de *Committee of Trade of Halifax*, fondée vers 1804. Cette réunion de marchands de Québec se constitua immédiatement en association sous le nom de *Committee of Trade of Quebec* et fit l'élection de ses officiers.

Dans cette communication des marchands d'Halifax, on suggérait aux hommes d'affaires de Québec et de Montréal de se former en association, pour de concert avec eux présenter des requêtes au gouvernement de la Grande-Bretagne, afin que celui-ci favorisât davantage les colonies anglaises de l'Amérique et les aidât dans leur projet d'essayer à supplanter les Américains dans leur commerce avec les Antilles et surtout pour représenter à la mère patrie le dommage fait au commerce canadien par la suspension des actes de navigation. Il était aussi question pour les provinces canadiennes de s'entendre pour la nomination d'un même agent en Angleterre qui aurait été Nathaniel Atcheson, l'auteur de *American Encroachment* qui venait de paraître à Londres.

La réunion de Québec choisit pour étudier ces propositions et préparer une réponse un certain nombre de ses membres. Furent nommés à cet effet : James Irvine, président, John Blackwood, John Painter, John Mure, John Jones, John Patterson et David Munroe. Voilà les noms de ceux que l'on peut appeler les fondateurs de la Chambre de Commerce de Québec.

Le "Comité de Commerce de Québec" fut constitué en corporation en 1841 et incorporé sous le nom de "Chambre de Commerce de Québec".

D'après ce qui précède il est évident qu'il existait à Halifax une association, dont la fondation est antérieure à celle de Québec de cinq ou six ans. Il faut remarquer cependant que le *Committee of Trade of Halifax* a suspendu ses réunions pendant quelque temps. Québec est la première institution du genre sur le continent américain qui n'ait pas eu de suspension dans ses assemblées et ait pu célébrer son centenaire.

Voici la liste des présidents de l'institution depuis sa fondation en 1809, jusqu'à nos jours.

COMITE DE COMMERCE DE 1809 A 1841 :

James Irvine	1809
John Stewart	1822
W. Finlay	1825
Geo. Pemberton	1838
Hon. Wm. Walker	1841

CHAMBRE DE COMMERCE, DE 1842 à 1920 :

William Walker, avril 1842.
James Dean, avril 1848.
Wm. Walker, avril 1849.
James Dean, avril 1850.
James Gillespie, avril 1853.
Henry T. Noad, avril 1854.
James-B. Forsyth, avril 1856.
James Gillespie, avril 1857.
James Dean, avril 1860.
James Gillespie, avril 1861.
James-G. Ross, avril 1862.
A. Joseph, avril 1863.
Henry Fry, avril 1866.
D.-E. Price, avril 1868.
A. Joseph, avril 1872.
R.-R. Dobell, avril 1873.
Weston Hunt, avril 1876.
Joseph Shehyn, avril 1878.
Owen Murphy, avril 1880.
Henry Webster, avril 1882.

Honorable Joseph Shehyn, avril 1883.
T. Ledroit, avril 1887.
Honorable R. Turner, décembre 1889.
Victor Châteauvert, décembre 1892.
Thos Brodie, décembre 1893 (1).
E.-B. Garneau, mai 1894.
Honorable R.-R. Dobell, décembre 1895.
H.-Edmond Dupré, décembre 1897.
M. Joseph, décembre 1898.
George Tanguay, janvier 1901.
Sir William Price, janvier 1903.
P.-J. Bazin, juin 1904.
William Power, janvier 1905.
Geo. E. Amyot, janvier 1906.
T.-S. Hethrington, janvier 1908.
G.-A. Vandry, janvier 1910.
Wm. A. Marsh, janvier 1912.
Joseph Picard, janvier 1914.
J.-G. Scott, janvier 1916.
O.-B. Bédard, janvier 1918.
J.-T. Ross, janvier 1919.

O.-A. COTE

(1) Décédé 23 mai 1894.

LE FILS DE M. DE SAUREL

Dans la *Famille Juchereau* (p. 58), on voit qu'en novembre 1683, le gouverneur de la Barre avait envoyé ses dépêches à la Cour par le fils de M. de Saurel, ancien capitaine au régiment de Carignan et fondateur de la ville de Sorel. M. de la Barre, y lisons-nous encore, pria en même temps le ministre de nommer le jeune de Saurel enseigne de la marine.

L'auteur de *La famille Duchesnay* avait emprunté ce renseignement d'un résumé d'une lettre de M. de la Barre au ministre, en date du 4 novembre 1683, publié dans le *Rapport sur les Archives Canadiennes pour 1885* (p. XLII) :

“Envoie des dépêches par le fils de M. de Saurel, décédé au mois de

novembre et recommande que le premier soit nommé enseigne de la marine”.

Depuis, nous avons eu la curiosité de lire le texte même de la lettre de M. de la Barre au ministre du 4 novembre 1683.

Or voici exactement ce qu'écrivait M. de la Barre :

“Le sieur Sorel que je vous avais nommé pour mériter ce gouvernement (de Montréal, à la place de Perrot), est mort au mois de novembre dernier ; je croy que vous feriez bien la grâce à sa veuve de luy conserver sa gratification de 1683, si l'état n'était pas encore fait, et ce serait une chose bien avantageuse au service s'il vous agréait de mettre le Sr LeMoyné à la place du dit Sorel ; il a rendu de grands services en ce pays, mais celui qu'il vient de rendre ce mois de juillet est si considérable qu'il est à propos pour l'encourager à l'avenir où il vous peut encore mieux servir si vous luy accordiez cette gratification ; il est capitaine de la ville de Montréal et a plus fait la guerre contre les Iroquois qu'aucun officier qui soit en Canada. Je vous envoie son fils pour porter mes despêches, qui est un jeune homme qui entend fort bien la mer, scait cette rivière admirablement, qui a mené et ramené déjà plusieurs navires en France, pour vous supplier d'en faire un enseigne de marine ; il pourra fort bien servir, et il est avantageux que vous ayez dans ce corps des gens qui connaissent parfaitement le pays, outre que son père s'en ressentant infiniment votre redevable, sera d'autant plus obligé de bien servir le Roi dans toutes les occasions qui s'en présentent journellement au sujet des Iroquois. Je vous supplie d'avoir la bonté de luy accorder ou luy refuser promptement, afin qu'il puisse revenir à LaRochelle sans perte de temps”. (1)

Ce n'est donc pas le fils de M. de Saurel qui, à l'automne de 1683, porta les dépêches de M. de la Barre à la cour mais le fils de M. LeMoyné.

M. de Saurel n'eut pas d'enfant.

Il n'est jamais trop tard pour réparer une erreur. Dans l'espèce, notre faute était jusqu'à un certain point excusable puisque nous avions comme autorité une pièce officielle portant tous les caractères de l'authenticité.

P. G. R

(1) Archives de la province de Québec, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 1ère série, vol. 2.

NOS CHANSONS HISTORIQUES

LA PERTE DU CANADA

Voici deux chansons populaires qui, malgré leur âge respectable, pourraient bien être inédites. Il y a donc raison de leur donner asile dans une publication où les amateurs de demain pourront les retrouver.

Ces deux pièces remontent à la cession du Canada et toutes deux m'ont été chantées par M. Joseph-Albert Richard, mécanicien, né à Montréal en 1850 et qui m'a procuré quelques-uns des chants historiques que j'ai déjà confiés au *Bulletin*. Soit dit en passant, M. Richard affectionne particulièrement les productions populaires qui traitent de notre histoire et il s'est fait un devoir d'apprendre toutes celles qu'il a pu entendre.

La première qui semble avoir un soldat pour auteur fut apprise par M. Richard père, au Cap Saint-Ignace, au début du dix-neuvième siècle; il la transmet ensuite à son fils, notre informateur, vers 1860, à Montréal. Elle n'a que quatre couplets :

1

Quand Georges trois, prit l'Canada
La sainte Vierge est au combat,
A la trahison de Valgor, (Vergor)
Elle était entre les deux camps,
Pour défendre nos régiments.

2

Courage mes frères Canadiens
Prenons notre sort en chrétiens
Et soutenons notre couronne
Braves soldats et miliciens,
Soutenons-la jusqu'à la fin.

3

Invoquons les Anges et les Saints,
Qu'ils nous tend(ent) aujourd'hui la main.
Et implorons la Vierge sainte
Qu'Elle daigne par sa bonté,
Nous conserver la liberté.

4

Qu'en a composé la chanson,
C'est un soldat du bataillon
Qu'est prêt à se livrer lui-même.
Pour la défense de ses droits,
Vive le Roi ! vive la paix !

La seconde serait sans doute fort intéressante si le chanteur n'avait pas oublié une partie des quatre derniers couplets.

Comme la précédente, notre informateur l'a reçue de son père. Celui-ci la tenait d'un original que tout Montréal a connu autrefois et dont nous dirons quelques mots ci-après :

1

Sire Louis, quinze du nom,
Pretez, s'il vous plait, l'attention,
Des Canadiens écoutez les malheurs.
Sont aujourd'hui dans de si grand's alarmes
Par les Anglais dépouillée de leurs armes
Ils sont réduits à de si grands malheurs
Par la faute du marquis de Vaudreuil.

2

Cher Canadien parle hardiment
Sans faire aucun déguisement.
Explique-moi la vérité du faite (sic)
Comment les Anglais ont-ils pris Québec ?
Comment Français, Canadiens et Sauvages
Ont-ils manqué d'hardiesse et de courage ?

3

Ne pouviez-vous pas avec tous mes Français
Tailler en pièce l'armée des Anglais ?
L'Anglais poursuivant son chemin,
Le quatorze du mois de juin
A Pile, là ils ont débarqué
A la barbe de tous nos officiers.

4

Trois gros vaisseaux
Nous ont donné Palarte
Et les bateaux

Qui étaient en découverte
Ils s'en vont chargé d'artillerie
Pour débarquer au Sault Montmorency

5

Lorsque Vergor a tombé dans l'écart
.....

6

Lorsque les Anglais vous ont attaqué
N'étiez vous pas bien fortifiés
.....
.....

7

Vous pouviez bien dedans cette assurance
Certainement observer le silence.
Sans exposer tous ces braves guerriers
A perdre la vie avec tant d'officiers.
.....

8

Adieu, mes très chers Canadiens
Je vous vois perdre tous vos biens
Après avoir vaillamment combattu
.....

L'original ou le détraqué qui enseigna ce chant à M. Richard père s'appelait Bénoni Boutin, mais tout le monde trouvait plus drôle de dire Bénoni Boudin. C'était un simple, originaire, prétend-on, de Saint-Jacques-le-mineur. Après avoir "voyagé", c'est-à-dire servi de nautonnier "sur les bateaux du roi" entre Montréal et Cataracoui, il finit par demeurer tout le temps dans la métropole. Il travaillait quand il pouvait ; le plus souvent, il quêta. Sur ses dernières années les taquineries et les insolences de la foule l'affolèrent, le rendirent bien misérable. Quand on le traitait bien, il causait sensément et pouvait chanter un bon nombre de chansons intéressantes qu'il tenait de sa mère. Bénoni Boutin mourut à Montréal au mois de mai 1876 et il se retirait alors chez M. Richard père.

E.-Z. MASSICOTTE